

Date de dépôt : 8 février 2021

Rapport

de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. David Martin, Badia Luthi, Marjorie de Chastonay, Nicolas Clémence, Christian Bavarel, Dilara Bayrak, Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Yves de Matteis, Sylvain Thévoz pour un système d'élection digne de notre temps

Rapport de majorité de M. Pierre Eckert (page 1)

Rapport de minorité de M. Jean Romain (page 26)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Pierre Eckert

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette résolution a été traitée par la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil lors de quatre séances, le 4 septembre, le 14 octobre, puis les 9 et 23 décembre 2020, sous la présidence volubile de M. Pierre Vanek. Le suivi scientifique a été assuré par M. Jean-Luc Constant. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Nicolas Gasbarro et M. Aurélien Krause. Que tous soient remerciés pour leur précieuse contribution.

Résumé

Afin d'examiner cette résolution, la commission a successivement auditionné :

- M. David Martin, premier signataire,
- M. Laurent Koelliker, sautier du Grand Conseil, M^{me} Irène Renfer, secrétaire générale adjointe, SGGC, et M. Yvan Reynard, responsable des systèmes d'information, SGGC,
- M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN.

Cette résolution est issue du constat qu'un temps non négligeable des séances du Grand Conseil est dévolu à des élections à bulletins secrets. Cela concerne de fait les élections du Bureau du Grand Conseil une fois par année et ponctuellement les élections ouvertes du pouvoir judiciaire. Une telle élection comporte la distribution des bulletins, leur récolte dans les urnes et enfin le dépouillement. L'ensemble du processus prend ainsi une bonne vingtaine de minutes.

Plus spécifiquement, le temps passé pour l'élection du Bureau a été considéré comme spécialement incongru lors de la plénière de reprise en mai 2020 après le confinement imposé par la première vague de COVID. Il est vrai que cette réunion aurait mérité que l'on s'occupe davantage des impacts économiques et sociaux de la crise plutôt que de ces élections.

Bon an mal an, on peut estimer entre trois et cinq heures le temps consacré aux élections à bulletin secret au cours d'une année, sur un total d'environ 130 heures de séance. Si ce temps était économisé, cela permettrait de traiter entre 5 et 10 objets supplémentaires globalement.

La longue liste d'attente de sujets figurant à l'ordre du jour du Grand Conseil a déjà été critiquée à maintes reprises. Plusieurs textes demandant soit de limiter le nombre d'objets que chaque groupe peut déposer soit de modifier les heures du Conseil ont déjà été déposés. Le Bureau du Grand Conseil se penche d'ailleurs régulièrement sur la question, mais seuls des ajustements mineurs ont actuellement pu être entrepris. En acceptant cette résolution, une pierre supplémentaire pourrait être apportée à l'édifice.

La commission a constaté qu'un certain nombre de logiciels permettait de voter et élire à l'aide d'un ordinateur. Un système suffisamment sécurisé est toutefois coûteux à la fois en termes de temps et d'argent. De plus, il suffirait que l'ordinateur d'un.e seul.e des député.e.s soit déficient pour qu'un système de secours (en fait le système d'urne décrit plus haut) doive être activé.

Il conviendrait en fait de privilégier un système spécifique aux élections qui pourrait être installé dans les pupitres des député.e.s ou consister en la distribution de boîtiers ad hoc en cas d'élection. Un tel système installé dans la salle du Grand Conseil avec un câblage à demeure permettrait efficacement d'éviter les intrusions qui pullulent sur Internet.

La commission a pris bonne note qu'au moment où elle s'est penchée sur le sujet, l'équipement de la nouvelle salle du Grand Conseil à l'Hôtel de Ville avait déjà été choisi et commandé. A l'instant où, Mesdames et Messieurs les député.e.s, vous serez appelés à voter cette résolution, il est d'ailleurs fort probable que vous utilisiez déjà les nouveaux boutons de vote. Nonobstant, la majorité de la commission recommande d'envoyer cette résolution au Bureau et au Secrétariat général du Grand Conseil de façon à ce que des compléments techniques puissent être apportés ultérieurement à la nouvelle salle et qui permettraient de réaliser les invites, que le rapporteur rappelle ici :

- étudier toutes les possibilités de remplacer le système actuel d'élection par un système digital tout en assurant la possibilité d'un vote secret par les député-e-s et le contrôle des résultats par les scrutateurs ;
- rendre compte de ces solutions dans un rapport au Grand Conseil ;
- proposer une modification de la LRGC pour adopter le vote digital.

Quelques remarques à propos de ces invites :

- La majorité de la commission n'est pas opposée à ce qu'un système digital soit introduit progressivement, par exemple d'abord pour les élections judiciaires, ensuite pour les élections du Bureau.
- L'audition de M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN, donne quelques pistes que les destinataires de la résolution pourraient suivre pour débusquer un système qui correspondrait à une digitalisation des élections.
- Les débats de la commission ont également passablement débordé sur les possibilités de vote à distance. Comme on le voit dans la situation de pandémie, et comme cela a été demandé par certains groupes, cette possibilité pourrait également être évaluée par le Bureau et le Secrétariat général du Grand Conseil.

La suite de ce rapport détaillera une bonne partie des auditions et délibérations de la commission. Relevons que la minorité a insisté sur l'aspect protocolaire et solennel de l'élection du Bureau, plus particulièrement de sa présidence. Aux yeux de la majorité, cet aspect peut très bien être conservé même si les urnes ne circulent pas dans les travées. Discours, bouquets de fleurs, cadeaux, buffet riche et verrée sont bien entendu toujours les bienvenus pour conserver le décorum qui sied à la cérémonie.

Notons enfin que pour une partie de la majorité, l'acceptation de cette résolution donnerait plutôt un mandat d'étude au Bureau et au Secrétariat général du Grand Conseil plutôt qu'une exigence de réalisation.

Dans le détail

Audition du premier signataire, M. David Martin

M. Martin remercie la commission de l'accueillir pour la présentation de cette résolution, qui a été signée par différents bords politiques du parlement. Il indique qu'il l'a déposée à la suite de la séance plénière du Grand Conseil du mois de mai 2020, lors de laquelle ils ont passé un temps, un peu trop long à son goût, avec un processus peu satisfaisant, sur l'élection de Bureau du Grand Conseil. M. Martin précise que l'objet de la résolution n'est pas tant de parler de la manière d'élire le Bureau, mais plutôt de la forme et des outils. En effet, il met le doigt sur cet élément dans la mesure où le Grand Conseil élit une fois par année le Bureau, tout comme des magistrats ou d'autres entités. M. Martin indique que les députés remplissent ainsi régulièrement des bulletins, qu'ils font circuler aux huissiers pour un décompte dans une salle annexe, etc. Il trouve que ces éléments prennent trop de temps alors que le Grand Conseil n'en a justement pas beaucoup.

M. Martin attire l'attention de la commission sur le fait qu'il existe actuellement des outils digitaux très performants. Il y a certains partis qui, à l'instar des Verts, utilisent des outils de ce type pour le vote anonyme. Il précise que ce sont des outils sécurisés, mais pas infallibles. M. Martin pense, en tout état de cause, que l'élection du Bureau du Grand Conseil ou de magistrats à Genève ne va pas amener une batterie d'espions russes à influencer les résultats.

M. Martin rappelle également que le Grand Conseil est à l'aube de l'emménagement dans une nouvelle salle, qui sera sûrement équipée de nouveaux systèmes. En ce sens, il pose la question de savoir s'ils ne pourraient pas passer à des systèmes plus modernes.

M. Martin propose, au travers de cette résolution, des invites qui s'adressent au Bureau et Secrétariat général du Grand Conseil. Il indique que la première est de faire une étude des possibilités de remplacer le système actuel d'élection par un système digital, qui assure un vote néanmoins secret et le contrôle des résultats par les scrutateurs et scrutatrices. La deuxième invite propose de rendre compte du résultat de ces recherches au Grand Conseil et à proposer, le cas échéant, une modification de la LRGC pour intégrer le vote digital.

M. Martin relève que sa première idée était de modifier directement la LRGC. Toutefois, il indique qu'il y a une quantité importante d'articles qui concernent le système d'élection. En ce sens, il a trouvé plus sage de poser directement la question au Bureau et au Secrétariat général du Grand Conseil.

Questions des députés

Un député (PLR) pense que cette résolution s'inscrit tout à fait dans le sens du développement des outils et de leur utilisation adéquate. Il demande s'il a fait une estimation du temps que représentent ces élections sur une année. Il relève que l'on peut avoir l'impression que cela dure beaucoup de temps. Il précise qu'il y a également d'autres circonstances, comme les prestations de serment.

M. Martin explique ne pas encore avoir le recul nécessaire et les données qui lui permettent de faire une moyenne. Il observe simplement, en tant que député, que cela prend beaucoup de temps. En effet, M. Martin indique que cette élection a duré entre une et deux heures, alors que le Grand Conseil reprenait ses activités après deux mois d'arrêt, sachant qu'il y avait des sujets assez brûlants à discuter. Il précise que l'idée n'est pas de dire que l'élection du Bureau n'est pas importante. M. Martin pense que la commission pourrait **rajouter une invite pour qu'un calcul soit effectué.**

Un député (PDC) partage ce souci d'efficacité du parlement, y compris dans le cadre de la procédure d'adoption du budget et de la procédure d'adoption des comptes. Il explique que le parlement genevois est le seul à consacrer deux jours à ces formalités alors que les autres parlements cantonaux et le parlement fédéral y consacrent un peu plus de deux heures. Il pense qu'il y aurait également du temps à gagner à ce niveau, mais relève que les tentatives ont quasiment toutes été vouées à l'échec.

Le député (PDC) sait qu'il y a des nostalgiques qui apprécient de voir circuler l'urne. Il demande s'il a connaissance d'autres parlements cantonaux ou étrangers qui utilisent un tel système.

M. Martin ne sait pas si d'autres parlements utilisent ce système.

Le député (PDC) indique en tout cas que les Vaudois, qui se sont récemment dotés d'une nouvelle salle, n'utilisent pas ce système.

M. Martin réitère que les Verts ont adopté un tel système qui fonctionne très bien.

Un député (PLR) établit une distinction entre les élections du Bureau et les élections législatives. Il demande s'il ne craint pas un manque de fiabilité des résultats.

M. Martin indique que son intention première n'est pas de rendre le système plus fiable. A cet égard, il relève qu'il arrive également que des bulletins soient mal comptés dans le système actuel. M. Martin pense que le système électronique fonctionne très bien. Il souligne que le souci principal

concerne **la rapidité du processus** et, partant, il pense que l'important se rapporte plutôt à la traçabilité, qui est permise grâce aux systèmes digitaux.

Un député (Ve) indique que la mise en œuvre de cette résolution aurait pour conséquence d'accélérer très clairement le dépouillement. Pour ce qui est du vote lui-même, on peut bien le laisser ouvert pendant quelques minutes si une réflexion, voire une concertation est nécessaire.

Le président pense que l'élection du Bureau est le seul cas sérieux d'élection qui prend du temps au Grand Conseil. En effet, les élections sont majoritairement tacites, sous réserve occasionnellement de l'élection judiciaire où il y a parfois deux candidats. Le président indique que les élections du Bureau prennent deux heures par année alors que les autres élections durent environ trente minutes. Il se demande si cette potentielle économie de temps mérite que la commission, respectivement la plénière, en débattenne.

M. Martin en est persuadé puisqu'il a déposé cette résolution.

Le président demande s'il n'est pas plutôt possible de gagner du temps par une optimisation de la procédure, en regroupant les votes, par exemple. Il indique que cela pourrait probablement leur faire gagner une heure sur les deux, sans introduire un système technologiquement avancé.

M. Martin insiste sur le fait qu'il ne demande pas à ce que ce soit nécessairement un système digital. Il met simplement le doigt sur un point spécifique. M. Martin constate que, de manière générale, les députés se contentent de procédures qui sont celles de toujours.

Un député (MCG) peut le rejoindre sur l'amélioration des moyens de vote des élections hors parlement. Toutefois, il rejoint d'autres quant à la symbolique de l'élection du Bureau du Grand Conseil. Il relève que ce sont quand même des députés qui sont élus par leurs pairs.

M. Martin ne propose pas de supprimer l'élection du Bureau, mais de la faire évoluer. Il n'est personnellement pas convaincu que le fait d'écourter ces procédures retire cette symbolique. M. Martin a observé, pendant la période du confinement, que beaucoup de personnes réticentes à l'usage de la technologie ont fait le constat que ce n'était finalement pas si compliqué et même très utile.

Un député (PLR) pense que si l'on veut gagner du temps, il faut commencer par s'attaquer à l'ordre du jour du Grand Conseil. Il est d'accord sur le fait qu'il faut gagner du temps, mais il pense que le fait de gagner deux heures et demie ne sera pas suffisant pour épuiser l'ordre du jour.

Le député (PLR) apprécie également ce type de protocole. Il ne voit pas pourquoi un Bureau révolutionnaire viendrait enlever certaines choses du protocole. Il y voit un élément qui efface la grandeur de la République et cela l'importe. Il souligne que la République mérite d'être servie de manière consciencieuse, mais il n'aimerait pas que des moments cruciaux soient expédiés dans une volonté de gain de temps. Il pense que l'on peut effectivement avoir un gain temporel, mais une perte dans bien d'autres domaines. S'agissant des élections du pouvoir judiciaire, il peut être d'accord, car les députés ne connaissent pas vraiment les candidats, à l'opposé du Bureau.

M. Martin pense que pour servir la République comme il le faut, il faut fournir des résultats à la population qui est plus attachée à ce que les choses avancent qu'au protocole du Grand Conseil. M. Martin a l'impression qu'il s'agit essentiellement de l'attachement des députés à un fonctionnement. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas ici question de retirer ces moments symboliques.

Une députée (S) pensait même aller plus loin que cette résolution en rendant cette élection tacite. Elle indique avoir été choquée, en tant que nouvelle députée, de s'apercevoir que le Grand Conseil a passé deux heures sur ces élections après deux mois d'arrêt alors qu'il y a des sujets urgents à traiter. Elle ne comprend personnellement pas la logique de la chose.

M. Martin explique avoir fait circuler un projet de résolution et que plusieurs personnes se sont demandé si ce n'était pas l'occasion de faire évoluer également la manière d'élire. A titre personnel, M. Martin avait envie de déposer cette résolution rapidement à ce moment précis qui les a marqués.

Un député (S) est d'accord sur le constat qu'il faut arriver un jour à une autre réforme. Il est également attaché aux aspects protocolaires. Toutefois, il pense que le système devrait être directement intégré dans la nouvelle salle et pas sur les ordinateurs des députés. Il explique en avoir fait l'expérience et que cela complique toujours les choses, en raison de problèmes techniques, de mises à jour, etc.

M. Martin pense qu'ils pourraient demander au Secrétariat général du Grand Conseil d'étudier cette variante. Il ne sait pas si c'est trop tard pour la nouvelle salle, mais il le rejoint sur ce point.

Un député (PDC) indique que lorsqu'il était président du Grand Conseil, il a eu l'occasion de rencontrer d'autres présidents de parlements cantonaux, notamment romands. Il relève que ces derniers ont été frappés par le système genevois. En effet, il explique que, dans leurs systèmes respectifs, dès lors

qu'une personne est élue au Bureau, elle est sûre d'assurer un jour la présidence du Grand Conseil.

Discussion interne

Un député (PLR) indique que le PLR n'entrera pas en matière sur cet objet. Si la question du vote électronique peut avoir l'avantage de gagner du temps lors d'une élection législative, la question se pose autrement pour les élections au sein du Grand Conseil. En effet, il n'est pas certain qu'une telle procédure constitue un gain pour l'institution. De plus, le mode d'élection au travers d'urnes et la cérémonie qui l'accompagne font partie de la tradition politique. Bien que le PLR comprenne la volonté de se moderniser, il est utile de souligner que toute modernité n'est pas nécessairement un progrès. Dans ce cadre, il semble utile de réfréner cette volonté d'être à tout prix à la page et de poursuivre dans le mode d'élection actuel. **Un tel système pourrait toutefois être envisagé pour les élections judiciaires.**

Une députée (PDC) ne partage pas cet avis. En effet, il s'agit d'une résolution et non d'un projet de loi. Dans ce cadre, les auteurs demandent d'étudier les possibilités et d'en rendre compte avant de proposer une éventuelle modification de la LRGC. Dès lors, il semble intéressant de se pencher sur les nouveaux moyens technologiques à disposition. Cette résolution paraît donc pertinente.

Un député (S) rejoint ce point de vue sur le fait qu'il s'agit d'une résolution et non d'un projet de loi. De plus, les invites mentionnent : 1. « à étudier toutes les possibilités (...) » ; 2. « à rendre compte de ces solutions (...) » et enfin, 3. « à proposer une modification de la LRGC pour adopter le vote digital ». Dans ce cadre, il ne s'agit pas d'un texte contraignant. Par ailleurs, l'histoire du Grand Conseil montre que les pratiques vont dans le sens d'une évolution vers davantage de digitalisation. Bien que l'aspect symbolique des urnes soit compréhensible, la procédure actuelle prend beaucoup de temps. Celle-ci peut également susciter l'étonnement vu de l'extérieur. En effet, lors de l'élection des membres du bureau du Grand Conseil durant la crise du Covid, le fait de siéger durant trois heures peut sembler incompréhensible. Dès lors le groupe Socialiste s'exprimera en faveur de cette résolution.

Un député (MCG) comprend l'argument qui vise à dire que la résolution n'est pas contraignante. Toutefois, si l'on présage du sort de la résolution cela amènera à une modification de la LRGC. Or, il est des moments où la République doit savoir prendre du temps. Certains votes donnent de la solennité à des moments qui ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la

modernité. Dès lors, le MCG s'oppose à cette résolution, non contre l'idée d'une étude, mais contre le résultat qui pourrait découler de son acceptation.

Un député (Ve) se dit favorable à ce texte. Bien que l'élection du Bureau revête une certaine solennité, ce n'est pas forcément le cas pour toutes les élections, notamment celle des juges. Toutefois il pourrait être intéressant d'entendre M. Yvan Reynard, informaticien au secrétariat général du Grand Conseil, ainsi que le Sautier, M. Laurent Koelliker. Ces derniers avaient déjà été entendus dans le cadre de la généralisation du vote nominal et ont déjà une idée des possibilités en la matière.

Le président met aux voix l'audition de M. Koelliker et M. Reynard.

Oui : 11 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG)

Non : 0

Abstentions : 4 (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC)

L'audition de M. Koelliker et M. Reynard est acceptée.

Un député (PLR) indique être gêné par l'argument qui vise à dire qu'une telle procédure permettrait de gagner du temps. A ce titre, le Grand Conseil devrait également remettre en question le nombre de projets de lois et de motions déposés. Deuxièmement, la question se pose de savoir s'il est utile de déposer une telle résolution, sachant que des solutions semblent déjà connues. Troisièmement, il apparaît dommageable de priver une institution d'une telle cérémonie. Bien que la procédure actuelle puisse être considérée comme désuète, elle permet de marquer un temps dans l'institution, ce qui lui donne notamment une visibilité. Le fait de retirer cet aspect mettrait à mal certaines institutions qui n'ont pas besoin de cette difficulté supplémentaire.

Un député (S) indique qu'il ne faut pas confondre la recherche d'efficacité dans la structure de l'organisation et le droit démocratique de déposer des objets et d'en débattre. En effet, le fait de limiter le nombre d'objets et, par conséquent, l'expression des droits politiques est une chose dangereuse. Il se dit sensible à l'argument culturel des cérémonies. Toutefois, la question du passage de l'urne ne fait pas partie de l'aspect cérémonial, contrairement au système d'élection.

Un député (PDC) s'accorde sur la nécessité de se concentrer sur l'efficacité et l'efficacité lors du traitement des objets. Or, il semble exister une forte réticence à tout changement qui toucherait à la LRGC en la matière. Concernant la solennité, il est nécessaire de rappeler que lorsque le président du Grand Conseil est élu, l'apéritif prévu dure au maximum 20 à 30 minutes,

avant que les groupes partent pour leur caucus respectif. Bien que la question de la solennité soit importante, le déroulement des cérémonies actuelles est quelque peu bâclé. Les cérémonies genevoises ne sont pas comparables à celles d'autres cantons, notamment du canton de Vaud, dans lequel l'élection du président du Grand Conseil donne lieu à une véritable fête.

Un député (PLR) note que la résolution a été déposée par un député élu depuis deux ans, qui a estimé que ce temps est suffisant pour déposer un changement en la matière. Pour rappel, il est vrai qu'il soit arrivé que le MCG dépose 18 candidatures pour l'élection à la présidence. Cela peut toutefois être qualifié de guérilla parlementaire. Bien que cette procédure aurait pu être accélérée, il a été décidé de voter pour chaque candidat. Toutefois, en temps normal, le fait d'écrire sur un papier permet de donner un temps de réflexion, qui évite des votes d'agacement, plus faciles lorsqu'il s'agit d'appuyer sur un bouton. Le moment de l'élection par écrit permet, non pas un décorum, mais bien une certaine « sacralisation » du parlement. De plus, il est rare que ces cérémonies prennent du temps. Une manière d'accélérer la procédure serait, à l'instar d'autre canton, de s'en tenir à l'ordre de préséance : le 1^{er} vice-président devient président et le 2^e vice-président devient 1^{er} vice-président.

Une députée (S) rappelle que la résolution a été déposée par un nouveau député. Elle indique, en tant que nouvelle députée, que l'élection du Bureau au retour du confinement a nécessité deux heures qui ne semblaient pas opportunes à ce moment-là. Par conséquent, cette situation exceptionnelle a participé à la rédaction de cette résolution.

Audition de M. Laurent Koelliker, Sautier du Grand Conseil, M^{me} Irène Renfer, secrétaire générale adjointe, SGGC, M. Yvan Reynard, responsable des systèmes d'information, SGGC

M. Koelliker débute sa présentation par des considérations générales, que M^{me} Renfer complète par des aspects juridiques. M. Reynard présentera le cas échéant les alternatives existantes. A titre de préambule, la résolution semble mélanger deux aspects : d'une part, l'élection à bulletin secret – éventuellement par voie électronique – et d'autre part, les votes au Grand Conseil. Alors que les invites semblent mélanger les deux sujets, M. Koelliker se concentrera sur la question des élections.

M. Koelliker explique qu'actuellement, le vote au Grand Conseil se fait au travers de trois touches – oui, non et abstention. Ce système ne permet donc pas d'inscrire un nom de candidat ou candidate dans le cadre d'une élection. Il existe toutefois des systèmes qui permettent de voter lors

d'élections. Ces derniers s'apparentent cependant plus à des sondages qu'à des votes : il s'agit d'un formulaire au moyen duquel il est possible de sélectionner des personnes. Cette méthode pose néanmoins certaines questions de sécurité, de secret du vote et de traçabilité. A cet égard, lors de votations électroniques, la traçabilité peut être garantie au détriment du secret. A l'inverse, si le secret est garanti, ce n'est plus le cas de la traçabilité ni de la sécurité.

M. Koelliker ajoute que les alternatives proposées dans la résolution sont des sites de sondages et non d'élections sécurisées à distance. A cet égard, Genève a connu un système d'élection à distance développé par la chancellerie et expérimenté lors du dernier Grand Conseil. Il s'agit d'un système dans lequel les députés et députées cochent un candidat. Cela implique toutefois que l'ensemble des membres utilise un ordinateur sur place. De plus, la mise en place d'un vote électronique donnerait lieu au dépouillement d'une urne électronique. Cette procédure implique l'utilisation d'un code secret et de clés spécifiques. D'apparence, il est difficile de s'assurer que le résultat affiché correspond au vote. **Le dépouillement d'une urne électronique dure environ 20 minutes**, contre au maximum dix minutes pour le dépouillement manuel des 100 bulletins par sept personnes. A ce titre, il apparaît que l'utilisation d'un système électronique ne permet pas de gagner du temps. En outre, les autres alternatives plus rapides ne sont pas suffisamment sûres.

M. Koelliker explique qu'à l'époque du renouvellement du Bureau, la situation dans laquelle est intervenue l'élection n'était pas aussi sereine que souhaité en raison d'un nombre important d'objets urgents à traiter. Toutefois, il serait erroné de dire que l'élection dure deux heures. En effet, la cérémonie ne se limite pas uniquement au vote : elle comprend notamment le discours de la présidente ou du président sortant, la présentation des candidates et candidats, le discours de la présidente ou du président élu. A cet égard, **chaque tour de votation dure entre 10 et 15 minutes**.

M^{me} Renfer explique que la problématique soulevée par cette résolution dépasse la question purement organisationnelle du parlement, tel que cela pourrait être le cas lors d'une modification de la LRGC qui concernerait les travaux du Grand Conseil. En effet, s'agissant de questions liées aux élections et aux votes, il est nécessaire de s'assurer du respect du droit qui donne les garanties en matière d'élection et notamment de l'art. 44 de la constitution. Dans ce cadre, il est essentiel de garder à l'esprit que le cadre en la matière est assez rigide et demanderait des développements et des solutions qui pourraient être lourdes, sans pour autant garantir une procédure rapide.

M. Reynard indique qu'une des limites principales réside dans le fait de s'assurer que la personne qui vote soit bien celle qui se trouve derrière son ordinateur. Comme évoqué par M. Koelliker et M^{me} Renfer, de nombreuses adaptations et développements seraient nécessaires afin de proposer un système sécurisé. Toutefois, il n'est pas certain qu'une telle alternative permette de gagner du temps. De plus, le vote à distance peut donner lieu à des problèmes de transmission et donc de décalage du vote. M. Reynard explique travailler actuellement sur un système comparable à celui utilisé à l'Assemblée fédérale pour les votes en plénière. Un tel système demande beaucoup de travail pour peu de gain de temps.

M. Koelliker souligne que M. Reynard a abordé le sujet du vote à distance qui représente l'autre partie de la question. Sur la question des élections, comme évoqué par M. Reynard, les outils par sondage n'ont pas une fiabilité suffisante pour être utilisés dans ces conditions.

Le président confirme que bien que le débat sur le vote à distance soit important notamment en période de Covid, il s'agit d'une autre question, car ce type de vote n'a pas la vocation d'être secret, contrairement aux élections en séance plénière.

Un député (PLR) remercie les auditionnés pour leurs explications. Il est vrai que, bien que ses invites puissent porter à confusion, la résolution porte bel et bien sur l'élection et la possibilité de réduire le temps de cette procédure. Or, dans le cadre d'une élection électronique, il est essentiel de pouvoir garantir un système sûr. L'audition montre qu'un système sûr n'est pas forcément synonyme de gain de temps. Il demande s'il est possible d'avoir davantage d'informations sur le système réalisé au Grand Conseil évoqué par M. Koelliker ainsi qu'une idée de son coût de développement.

M. Koelliker répond que le coût de développement du système électronique d'élection mise en place par la Chancellerie peut être connu. Toutefois, sa mise en place est considérable : il impliquait une configuration pour un tour puis éventuellement d'un second tour trois semaines plus tard. Or, dans le cadre de l'élection du Bureau, cela nécessiterait une configuration de cinq à six élections dans l'espace de deux heures. Enfin, bien que la configuration du système soit technique, elle existe déjà et pourrait être sollicitée si besoin. Toutefois, la lourdeur liée aux garanties de sécurité pose problème.

Le député (PLR) comprend bien qu'il s'agirait de partir d'un système existant qu'il faudrait adapter. Il demande si les coûts d'adaptation ont été calculés.

M. Koelliker répond que ce coût n'a pas été calculé, mais que la chancellerie pourrait donner cette information.

Un député (MCG) se méfie des décisions qui visent à une modernité dont la pertinence est souvent très aléatoire. Bien que cette position puisse être considérée comme conservatrice, le système actuel d'élection semble bien fonctionner, de surcroît compte tenu de la présentation d'un éventuel système électronique. Par ailleurs, toutes les opérations qui ont lieu parallèlement à l'élection ou durant le dépouillement sont importantes. Par conséquent, il ne serait pas dramatique de maintenir le système tel qu'il existe actuellement.

Un député (S) demande si, dans la nouvelle salle du Grand Conseil, il y aurait une possibilité de mettre en place un système différent que celui actuellement connu avec trois boutons : oui, non et abstention. En effet, l'urne telle qu'elle existe ne semble pas revêtir plus d'avantages que son aspect folklorique. Les élections, dans certains cas, peuvent prendre beaucoup de temps. Dès lors, il pourrait être utile d'investir, sachant d'autant plus que la nouvelle salle est en préparation, dans un système de boîtiers avec des numéros. De plus, il pourrait être envisageable d'imaginer un système où chaque personne vote depuis son téléphone ou son ordinateur de façon sécurisée. Ce système existe déjà pour la messagerie du Grand Conseil pour laquelle un code secret est envoyé sur le téléphone de la personne, ce qui garantirait que la personne qui vote est bien la bonne personne. En outre, un système comparable est utilisé pour adopter les mots d'ordre au sein du PS et fonctionne très bien.

M. Koelliker précise, sur la question des boîtiers, qu'il n'existe pas d'outils standards qui comprennent un grand nombre de boutons. De plus, la configuration d'un tel boîtier peut être très lourde pour une procédure qui concerne une votation par an. Quant à l'utilisation d'ordinateurs, celle-ci impliquerait que chaque personne utilise les ordinateurs fournis par le Grand Conseil afin de garantir une sécurité accrue.

M. Reynard ajoute que **le vote par ordinateur est pratiqué à l'Assemblée fédérale**. Il s'agit toutefois d'ordinateurs mis à disposition par le parlement qui contiennent des certificats intégrés afin de savoir qui vote, où et à quel moment la personne se connecte. Au Grand Conseil, l'ensemble des membres n'utilise pas les ordinateurs à disposition. De plus, le développement que connaît Berne est possible grâce aux moyens conséquents que possède l'institution. En outre, il est à noter que le vote à distance est prévu pour une période déterminée. En effet, il s'agit de permettre de voter aux personnes contraintes de rester chez elles en raison du Covid. Le vote à distance n'est pas autorisé pour d'autres raisons afin de ne pas créer des incitations à ne pas voter en présentiel.

Le député (PS) estime qu'il est intéressant de voir que la période du Covid a été propice à certains développements et que, dans ce cadre, des solutions comparables pourraient être trouvées pour les élections au Grand Conseil.

M. Koelliker souligne que les solutions mises en place tant par l'assemblée fédérale que par certains cantons possèdent des lacunes fondamentales. A titre d'exemple, le système de l'assemblée fédérale permet uniquement de voter et non de participer au débat. Si le système tombe en panne, le vote de la personne à distance n'est pas pris en compte. Quant au système vaudois, il autorise les séances à distance pour les conseils municipaux en raison du quorum – qui n'existe pas à Genève. Dans ce système, les personnes à distances peuvent participer au débat. En cas de problème de connexion, la séance est interrompue. Enfin, Fribourg connaît un système qui relève du bricolage : un ordinateur est posé au centre de la salle et agit comme un député virtuel. Lors du vote, un lien est généré qui permet à la personne à distance de voter. Les bulletins électroniques sont ensuite additionnés au résultat de la salle. Il est à noter qu'à Fribourg, le nombre de votes par session se situe entre 10 et 20. Or, lors de la dernière session du Grand Conseil genevois, plus de 200 votes ont eu lieu dont 65 lors de la session du 25 novembre. Enfin, bien que la solution fédérale présente l'avantage d'afficher un résultat unique et simultané entre les votes en présentiel et à distance, elle n'est possible qu'en raison du budget considérable de l'assemblée. Un tel système peut être pensé au niveau genevois. Celui-ci concernera toutefois la future salle du Grand Conseil, car il n'est pas possible de modifier actuellement l'agencement de l'OMM dont l'Etat n'est pas propriétaire.

Un député (PDC) demande combien de députés et suppléants n'utilisent pas l'ordinateur mis à disposition par le secrétariat du Grand Conseil et combien d'entre eux n'utilise pas d'ordinateur du tout.

M. Reynard indique de mémoire qu'environ 50% des députés utilisent l'ordinateur mis à disposition. Sur les 50% restant, environ 15 personnes n'ont pas recours aux ordinateurs, parmi lesquelles certains utilisent des ordinateurs Mac. Les autres utilisent leur ordinateur ou tablette personnels.

Le député (PDC) demande s'il est réaliste d'estimer à 10, le nombre de député ou suppléant qui serait exclu d'un scrutin électronique, car ils n'utilisent pas d'ordinateur.

M. Reynard estime que le nombre de 10 semble réaliste. Cependant, il est à noter que dans le système fédéral, chaque ordinateur a un certificat spécifique et doit être délivré par l'assemblée. Dès lors, si une personne ne

possède pas l'ordinateur délivré par l'institution, elle n'a pas accès au Wi-Fi de l'assemblée ni aux imprimantes.

Un député (Ve) mentionne que l'élection par voie électronique est utilisée par les Verts au niveau du parti. Un lien est envoyé à la messagerie de chaque personne. Bien que ce système permette la traçabilité du vote, il ne garantit pas la sécurité : il est impossible de savoir si le système a été piraté. Dès lors, il semble préférable d'opter pour un système de boîtier tel que proposé par le député (S). Ce système pourrait prendre la forme d'un écran tactile sur lequel il serait possible de choisir un candidat ou une candidate. Un tel système câblé de façon directe permettrait de garantir la sécurité. Il demande si, outre le système connu à trois boutons – oui, non, abstention –, il est prévu un autre système dans la nouvelle salle du Grand Conseil.

M. Koelliker précise que la question s'est posée de l'opportunité d'installer des écrans tactiles. Cette possibilité n'a pas été retenue en raison des questions d'entretien, de fiabilité et d'usure sur la durée des écrans. En outre, s'il s'agit de gagner du temps, il pourrait être envisagé de modifier la LRGC pour permettre pour que les **élections** du Bureau puissent se réaliser de manière **tacite** lorsqu'il n'existe qu'un seul candidat. A titre personnel, M. Koelliker se dit en défaveur d'une telle modification, car le vote tacite ne permet pas de réaliser un vote d'appréciation de l'assemblée par rapport à la candidate ou au candidat proposé. En effet, il se peut qu'une candidate ou un candidat soit contesté par un groupe, ce qui peut être visible lors de l'élection, mais disparaît en cas d'élection tacite. En outre, un tel système serait comparable aux élections judiciaires pour lesquelles le nom de la personne élue n'est même plus énoncé.

Le député (Ve) note que parfois les élections judiciaires se font de manière ouverte et non à bulletin secret.

M. Koelliker ajoute que, bien que les élections du Bureau s'effectuent à bulletins secrets, la dernière élection s'est déroulée rapidement, malgré l'ordre du jour très chargé.

Un député (MCG) s'accorde avec M. Koelliker sur l'importance d'un vote d'appréciation lorsqu'il n'existe qu'une seule candidature. En effet, il est important pour la personne élue de connaître le ressenti à son égard des personnes qui l'ont élue.

Audition de M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN

M. Favre remercie la commission de l'entendre sur cette question, à la fin de cette année particulière, marquée par une augmentation de l'utilisation des voies électroniques, notamment des vidéoconférences. Concernant la

résolution, M. Favre explique qu'**il existe des fournisseurs susceptibles de répondre aux besoins formulés dans l'exposé des motifs**. A cet égard, le Conseil municipal de la Ville de Genève a testé une solution de vote électronique pour sa propre utilisation. Ayant travaillé dans la gestion des systèmes d'information au sein de la Ville de Genève, M. Favre a obtenu certaines informations sur ce projet qu'il pourra, le cas échéant, partager avec la commission. Si une solution similaire à celle de la Ville de Genève intéresse le Grand Conseil, celui-ci pourra prendre contact avec le Conseil administratif de la ville afin d'obtenir plus amples informations.

Un député (PDC) demande si le système mis en place par la Ville de Genève concerne un système de votation ou un système d'élection. En effet, le projet de résolution concerne la problématique des élections, notamment du Bureau du Grand Conseil chaque année. Deuxièmement, il demande dans quelle mesure un système tel qu'envisagé par la résolution est faisable et permettrait un gain de temps. Lors de l'audition du Sautier, celui-ci avait indiqué que les mesures de sécurité étaient telles que le dépouillement électronique prendrait davantage de temps que le dépouillement manuel. Enfin, il demande quels seraient les coûts d'un tel système.

M. Favre indique que le système mis en place à la Ville de Genève a déjà fait l'objet de deux démonstrations. Le système provient du même éditeur que le système de vidéoconférence utilisé par le canton – de l'entreprise Cisco. L'outil en question se nomme *Webex legislate*¹ et sera testé durant deux mois à partir de janvier. Sauf erreur, il s'agit plutôt d'un système de votation que d'élections. Ne connaissant pas les fonctionnalités précises, il se peut que cet outil puisse être utilisé pour des élections ; cette question doit être abordée avec les personnes responsables à la Ville de Genève. Sur la question du coût, celui-ci a été estimé par la Ville à 12 dollars par mois par votant soit environ 11 500 dollars par année. Si ce calcul est ramené aux 100 membres du Grand-Conseil, le coût s'élèverait à 14 400 dollars par année. **Il s'agit d'un système hébergé dans le Cloud qui nécessite des précautions en termes de sécurité.** A cet égard, la Ville s'est adressée aux partenaires irlandais de Cisco qui s'occupent de ce projet : le système sera examiné sous l'angle du droit et de la protection des données. Concernant la sécurité du vote, si l'on fait un parallèle avec le système de vote électronique utilisé par le canton pour la population, il est certain que la puissance de calcul et le temps nécessaire pour déchiffrer les urnes électroniques sont considérables. A cet égard, il n'est pas certain qu'un système utilisé dans le cadre du Grand Conseil nécessite une telle infrastructure et un tel niveau de

¹ <https://www.webex.com/webex-legislate.html>

protection, il reviendra aux parlementaires d'en juger. Néanmoins, ce qui diffère entre un système électronique au Grand Conseil et le système CHvote, est le nombre de votants. Plus ce dernier est élevé, plus la procédure prend du temps. A ce titre, un dépouillement au Grand Conseil de 100 bulletins devrait être relativement rapide.

Le député (PDC) demande si tous les travaux effectués dans le cadre du système électronique pionnier permettraient un gain de temps et d'argent.

M. Favre précise qu'un tel système ne permet certainement pas de faire des économies. Le système de vote électronique mis en place à Genève a été conçu selon des normes fédérales extrêmement strictes – qui se rapprochent des normes en vigueur dans l'aviation. Le coût élevé du vote électronique genevois a par ailleurs été une des raisons qui ont poussé le Conseil d'Etat à retirer ce service offert à la population. En effet, ces solutions sont beaucoup trop chères, compte tenu des technologies utilisées et des contraintes liées à ces mêmes technologies. Le produit qui sera utilisé par la Ville de Genève regroupe d'autres fonctionnalités et ne suscite pas les mêmes exigences en termes de sécurité. Une règle générale veut que plus on augmente le degré de sécurité, plus l'échelon de sécurité supplémentaire est coûteux. A titre d'exemple, le Grand Conseil a choisi l'application *Zoom* pour ses vidéoconférences. Cette application possède ses propres avantages et défauts. Le choix de ce logiciel a vraisemblablement été guidé par un examen de la partie sécurité. Le canton, qui a fait le choix du logiciel de Cisco, a effectué ce même travail afin de s'assurer des garanties en termes de sécurité. Bien que la question de la sécurité soit incontournable, des exigences trop hautes en termes de sécurité rendraient le système trop cher. A ce titre, le fait d'adopter à nouveau le système de vote électronique genevois tel qu'il existait serait disproportionné.

Le président note qu'un système de vote électronique a été mis en place par la Ville de Genève. La question reste toutefois ouverte de savoir si un tel système permet également de voter dans le cadre d'une élection. La résolution demande d'introduire un système qui permet de remplacer le vote à l'urne pour des élections, notamment des membres du Bureau ou pour les élections judiciaires.

M. Favre souligne qu'il serait nécessaire de tester ce produit afin de s'assurer qu'il réponde aux attentes du Grand Conseil.

Un député (PS) comprend que le système utilisé par la Ville de Genève peut être qualifié de vote à distance. Ce système, déjà proposé dans certains cantons, est lié à la problématique du Covid et permet aux personnes de voter à distance lors des séances plénières. Or, cette résolution aborde un autre

sujet : celui de donner la possibilité de voter de manière électronique lors des élections au Grand Conseil, notamment de son Bureau. Ces élections peuvent prendre beaucoup de temps lorsque les choses se passent mal, et parfois durer une soirée entière. La question s'est alors posée de savoir s'il existe un système qui permette de voter de façon électronique au Grand Conseil. Les débats en commission sur cette question ont mis en lumière plusieurs possibilités. A cet égard, l'utilisation d'un ordinateur est une possibilité, mais fait davantage appel à un système de vote électronique tel qu'évoqué par M. Favre. Or, il est possible également d'imaginer qu'au lieu d'un boîtier avec trois boutons – oui, non, abstention – soient mis en place des écrans tactiles ou des numéros de 1 à 9 par exemple, qui permettent de sélectionner pour chaque numéro un candidat. Dès lors, le système ne serait pas forcément lié au Cloud ni à internet, mais passerait par un boîtier électronique pour ainsi dire mécanique. Il demande quelles solutions de ce type existent.

M. Favre note que le texte fait mention de la crise sanitaire et du confinement, c'est pourquoi le système mis en place à la Ville de Genève lui est venu à l'esprit en premier. Pour répondre à la question, il n'existe pas réellement de limite technologique dans ce cadre. L'utilisation d'un écran tactile ou d'un boîtier avec plusieurs boutons et envisageable. Il s'agit toutefois de s'assurer que le nombre de candidats ou candidates ne soit pas plus élevé que le nombre de boutons. Si de nouvelles installations sont demandées dans le cadre de la rénovation de la salle du Grand Conseil, il serait utile de contacter la société AGEDA, responsable de la partie audiovisuelle et du système de vote. Toutefois, l'appel d'offres ayant été remporté par cette société en juillet 2019, il est peut-être trop tard pour envisager un changement à ce stade. Les fonctionnalités mises en place ne permettent pas d'élire une personne. A ce titre, il n'est pas certain que la solution choisie par l'office cantonal des bâtiments conjointement avec le secrétariat général du Grand Conseil soit à la hauteur des attentes du député (PS). La solution *Webex legislate* décrite précédemment, si elle permet également une élection, nécessite que chacun et chacune soit muni d'un ordinateur lors du vote. La mise en place d'écrans tactiles est envisageable. Or, si un tel outil n'a jamais été conçu auparavant, son développement risque de coûter cher. L'avantage du choix de l'entreprise Cisco par la Ville est que la firme propose des solutions à l'échelle mondiale, ce qui engendre des économies d'échelles et donc des tarifs plus bas.

Un député (Ve) ne privilégierait pas un système qui transite par internet, sachant que le problème de sécurité serait le même que pour le vote électronique. De plus, le vote à distance n'est pas forcément souhaitable ; il s'agit ici de se pencher sur la possibilité d'un vote électronique en présentiel.

Concernant la nouvelle salle du Grand Conseil, le Sautier a indiqué que le nouveau système était déjà choisi. Toutefois, les élections au Grand Conseil n'étant pas fréquentes, un système de boîtier distribué pour l'occasion pourrait être envisagé. De plus, un système de *SmartCard* est en cours de développement par M. Reynard, qui permet d'identifier la personne qui utilise son ordinateur. Il demande s'il est possible d'imaginer un tel système – de *SmartCard* – avec les garanties de sécurité nécessaires. A cet égard, il est essentiel que la sécurité soit garantie et que les élections ne puissent pas être manipulées : certaines élections se jouent parfois à quelques voix.

M. Favre explique qu'un travail est effectué conjointement avec M. Reynard sur les questions de sécurisation. Dans un premier temps, le système avait pour but de permettre à chaque personne de s'identifier aux imprimantes à l'aide d'une clé électronique. Cette même clé permettrait notamment un accès au bâtiment ou l'utilisation de machines à café. Il est, sauf erreur, envisagé que cette clé puisse également servir à voter. De plus, il pourrait être utile de prendre contact avec le fournisseur AGEDA afin de savoir s'il propose dans son catalogue une solution qui permettrait d'utiliser **un dispositif spécifique, à chaque fois qu'une élection se présente dans les locaux du Grand Conseil.**

Le député (Ve) imagine qu'une telle solution transiterait par le Wi-Fi.

M. Favre explique que selon l'aménagement de la salle, cette procédure peut s'effectuer de plusieurs manières : au travers du Wi-Fi, en faisant circuler un boîtier ou en connectant physiquement un boîtier.

Le député (Ve) note qu'il pourrait s'agir d'un appareil qui n'est pas forcément un ordinateur.

M. Favre confirme qu'il peut s'agir d'un boîtier connecté à internet. Cette solution est envisageable si tant est que le fournisseur choisi soit en mesure de fournir un tel dispositif.

Un député (PLR) explique, en tant que membre du groupe de pilotage élargi de la salle du Grand Conseil, que les consoles sont déjà commandées. Il s'agit du boîtier ordinaire muni d'une prise électrique et d'une prise USB. A ce stade, il n'est pratiquement pas possible d'envisager un autre système, qui plus est pour une utilisation une ou deux fois par année. Dès lors, comme un écran tactile intégré n'est pas envisageable, la question se pose de savoir si chaque personne devra se munir de son propre ordinateur. Dans ce cadre, si un ordinateur ne fonctionne pas, la procédure est considérablement ralentie, à l'instar de ce qui se produit lorsqu'un député manque un bouton. Le seul argument qui prévaut étant celui du gain de temps, le fait d'introduire des

éléments électroniques risque de faire perdre le temps que le système vise à faire gagner.

M. Favre note qu'une partie de la remarque est une question politique à laquelle il ne peut pas répondre. Toutefois, lorsque le vote électronique est envisagé, il n'est jamais question que celui-ci demeure le seul canal de vote possible. En cas de panne, il devrait toujours exister une possibilité de voter autrement. De plus, il est nécessaire de prévoir des scénarios dans lesquels plusieurs équipements soient en panne. A cet égard, il arrive parfois que le système actuel du Grand Conseil tombe en panne. Dès lors, le parlement a prévu plusieurs alternatives afin de tout de même procéder au vote.

Le député (PLR) demande si M. Favre peut assurer qu'un vote électronique, quel qu'il soit permette à coup sûr de gagner du temps.

M. Favre ne peut pas affirmer cela. A cet égard, aucun professionnel sérieux ne pourra garantir un fonctionnement à 100%.

Discussion finale

Un député (PLR) indique avoir été a priori favorable à l'esprit du projet de résolution. Suite aux auditions et notamment à celle de M. Favre, il apparaît certain qu'il ne faille pas poursuivre dans ce sens. Bien que le système de la Ville de Genève ait pu susciter un certain enthousiasme, celui-ci est vite retombé lorsqu'il s'est avéré qu'il s'agissait en fait d'un système de vote à distance et non d'élection personnelle sécurisée. De plus, compte tenu de l'avancement des travaux dans la nouvelle salle du Grand Conseil, le fait d'envisager l'ajout de nouvelles fonctionnalités pour des élections sécurisées paraît disproportionné. Il refusera cette résolution.

Un député (S) réitère ses propos et sa position sur sujet. Il existe un problème de temporalité frustrant entre la rénovation de la salle du Grand Conseil et cette résolution. Par ailleurs, le fait qu'en 2021, les ajouts se limitent à une prise électrique et une prise USB montre que le développement en la matière n'est pas rapide. Il aurait été souhaitable que le Grand Conseil se saisisse de cette occasion pour être plus ambitieux et avant-gardiste en envisageant, par exemple, la mise en place d'écrans tactiles qui permettent une programmation et donnent la possibilité à une évolution. Or, le système se limitera aux boutons usuels : oui, non, abstention. Dès lors, même si ce texte n'est pas en adéquation avec la temporalité des travaux de la nouvelle salle du Grand Conseil, il soulève certaines questions, notamment en lien avec le nouveau système mis en place par la Ville de Genève. Il serait intéressant à cet égard que le Grand Conseil s'informe davantage sur cet outil et détermine de quelle manière ce dernier peut être en adéquation avec le but

visé par cette résolution. Il s'agit notamment de savoir s'il permet un vote électronique dans le cadre d'élections. Pour ces raisons, il votera en faveur de cette résolution qui reste pertinente dans le cadre actuel.

Un député (UDC) indique que les auditions ont montré qu'il n'est pas possible de garantir le fonctionnement absolu d'un système électronique au Grand Conseil. Déjà dans le système actuel, des erreurs donnent lieu à des débats virulents. Dès lors, un système électronique qui implique de garder en réserve une possibilité de voter sur papier n'est pas idéal. Il questionne le point de vue de considérer de manière absolue l'informatique comme un facteur d'évolution. En effet, bien que l'informatique soit un outil pratique, il possède également des défauts et est susceptible de tomber en panne. Par ailleurs, comme évoqué par le Sautier, l'utilisation d'écrans tactiles est coûteuse et demande une certaine maintenance en raison notamment de leur fragilité. Il refusera en conséquence cette résolution.

Un député (MCG) ne comprend pas la volonté de modernisme à tout prix. L'audition de M. Favre a conforté le MCG de refuser cette résolution.

Un député (PDC) explique avoir signé cette résolution, car il semblait intéressant que la commission puisse échanger sur ce sujet. Toutefois, l'audition de M. Koelliker a suscité un certain scepticisme, du fait qu'un système électronique semble ne pas répondre à l'argument du gain de temps visé par la résolution. Selon la configuration actuelle, un système visant à voter oui ou non pour chaque candidat serait possible. Il n'est cependant pas souhaitable au vu des erreurs qu'il pourrait entraîner. L'audition de M. Favre a montré que le système prévu par la Ville de Genève concerne la votation à distance et non l'élection. Le vote à distance reste une question importante pour le Grand Conseil. En effet, il est rare, malgré la présence de suppléants, que les votes en plénière atteignent une participation de 100%. Néanmoins, le fait de prévoir un système électronique pour une élection par an paraît disproportionné. Dès lors, s'agissant d'une résolution, le retour qui en sera donné permettra d'acquérir plus d'informations sur le système prévu par la Ville de Genève, duquel le Grand Conseil pourrait éventuellement bénéficier à terme. Même si le sujet ne concerne pas directement les élections, le fait d'accepter cette résolution permettra d'acquérir des informations et les avis sur le sujet. Bien que n'étant pas partisan de la modernité absolue, il semble parfois nécessaire d'aller de l'avant. C'est pourquoi le PDC soutiendra la résolution.

Un député (Ve) indique qu'il n'est pas possible d'utiliser le système de vote actuel dans le cadre d'élections. En effet, s'agissant d'un vote secret, il n'est pas possible de s'assurer qu'une personne n'ait pas voté pour deux candidats ou candidates. Il indique soutenir cette résolution. En effet, même

s'il peut être compréhensible de vouloir maintenir le passage de l'urne lors de l'élection du Bureau, cette question se pose différemment pour l'élection des juges qui dure parfois plusieurs heures. Il paraît donc utile de prévoir un système plus rapide et moderne. A cet égard, le port USB prévu dans la nouvelle salle du Grand Conseil pourrait servir à connecter un appareil externe qui ne serait disponible qu'en cas d'élection. Il demande formellement l'audition de la société AGEDA, afin de savoir s'il est possible d'ajouter un dispositif supplémentaire à ce qui a été prévu, qui permettrait de voter de manière électronique.

Un député (PLR) répond à la remarque qui estime que le décorum de l'urne se justifie davantage pour l'élection du Bureau que pour l'élection des juges pour laquelle les personnes élues ne sont pas forcément connues. Dans cette hypothèse, il s'agirait de prévoir un système coûteux qui serait utilisé dans un périmètre encore plus réduit. Par conséquent, il est préférable de ne pas poursuivre les auditions sur ce sujet qui concerne une seule procédure annuelle.

Le président indique avoir considéré initialement que la résolution présentait peu d'intérêt, car elle concerne l'élection du Bureau qui dure deux heures par année. En effet, le fait de prévoir un système ad hoc pour cette élection uniquement semblait disproportionné. Néanmoins, cette résolution a eu le mérite de mettre en lumière le système mis en place par la Ville de Genève. Le logiciel développé par Cisco pourrait en effet s'avérer intéressant compte tenu du fait que les commissions se déroulent en vidéoconférence. A ce titre, un tel système pourrait permettre de simplifier la procédure de vote, actuellement effectuée à l'aide d'un appel nominal. Il pourrait donc être pertinent de se renseigner auprès de la Ville de Genève sur ce système. Concernant la remarque du député (Ve), il est probable que le port USB prévu dans la nouvelle salle du Grand Conseil ne soit qu'un port de charge et non de réseau. Il est dès lors peu probable que ce système puisse permettre de connecter un appareil afin de voter. De plus, l'espoir et la frustration du député (S), concernant l'occasion qu'aurait pu être la rénovation de la salle du Grand Conseil pour installer un nouveau système, est compréhensible. Toutefois, rien ne se démode plus vite qu'un écran tactile. Il est vraisemblable qu'à l'avenir les votes se dérouleront à l'aide d'un ordinateur ou d'un téléphone portable connecté de manière sécurisée. Bien que la résolution ne porte pas directement sur le vote à distance, il semble, à l'instar de la position du député (PDC), utile de voter en sa faveur. En effet, cela permettra au Bureau d'évoquer ces questions et de proposer des solutions. Toutefois, si la résolution est adoptée, **le vote favorable doit être interprété**

comme un mandat donné au Bureau de se pencher sur ces questions et non comme une exigence de la mise en place d'un tel système.

Un député (PLR) attire l'attention de la commission sur le fait que ce sont des membres du parlement qui traiteront ce sujet. Il ne s'agit pas d'une motion qui demande au Conseil d'Etat de procéder à un travail de fond sur cette question. La résolution transférerait la question aux membres du Bureau. Or, le président du Grand Conseil étant au courant de la question, le secrétaire général du Grand Conseil ayant travaillé sur cette résolution, leurs positions sont déjà connues. Il estime par ailleurs que l'argument visant à dire qu'il est nécessaire de soutenir l'évolution technologique, car elle est dans l'air du temps n'est pas acceptable. De plus, le fait de transférer cette question au Bureau lui donnera un travail supplémentaire dont il pourrait se passer. Bien qu'il faille soutenir une certaine évolution technologique, il est également nécessaire de demeurer raisonnable. Comme la résolution ne pourra pas aboutir dans le cadre actuel de l'aménagement électronique au Grand Conseil, il est raisonnable de la refuser.

Le député (Ve) souligne sa déception, s'il s'avère que le dispositif USB est prévu uniquement pour recharger les téléphones. A cet égard, la mise en place de port RJ45 pour une connexion internet câblée aurait pu être envisagée. Cela serait d'autant plus souhaitable au vu de la pollution électromagnétique que le Wi-Fi induit. Si une connectique de réseau est mise en place, il est possible d'imaginer l'utilisation d'un appareil qui permette de voter en cas d'élection. Il maintient sa demande d'audition de la société AGEDA.

Le président note que la question de la connectique de la nouvelle salle du Grand Conseil est importante. S'il existe un port USB, il n'est pas certain que celui-ci permette de connecter un appareil au réseau. Toutefois, il pourrait être utile de se renseigner sur la possibilité éventuelle de remplacer les ports USB par des ports RJ45. Le président propose de voter la proposition d'audition de la société AGEDA.

Un député (MCG) estime que cette résolution arrive trop tard : l'analyse a déjà été réalisée et l'appel d'offres terminé en 2019. De plus, le rapport coûts-bénéfices semble défavorable, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une solution informatique qui ne servirait que pour quelques élections par année. La difficulté technique de passer d'un système de vote à trois choix – oui, non, abstention – à un dispositif informatique est réelle. Enfin, les auditions ont démontré que si un système de vote par ordinateur est envisagé, chaque personne devra être en possession de l'ordinateur fourni par le Grand Conseil, ce qui n'est pas encore le cas actuellement. Pour ces raisons, il refusera cette résolution.

Le président met aux voix l'audition de la société *AGEDA Communication* :

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstention : 0

La demande d'audition est refusée.

Le président propose de passer au vote de la résolution.

Le président met aux voix la résolution 920 :
Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC)
Non : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstention : 0

La résolution est acceptée.

Proposition de résolution

(920-A)

pour un système d'élection digne de notre temps

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que notre Grand Conseil procède régulièrement à des élections ;
- que notre ordre du jour est extrêmement chargé ;
- la résolution 899 « Amélioration du fonctionnement du Grand Conseil » votée par notre Grand Conseil le 16 janvier 2020 ;
- qu'il est de notre devoir de faire un usage optimal de notre temps et des ressources allouées au Grand Conseil ;
- que les modalités d'élection actuelles sont restées inchangées depuis l'adoption de notre LRGC actuelle en 1985 ;
- que des outils de vote par voie digitale existent et qu'ils sont simples, performants et sûrs ;
- que la période de confinement a permis à de nombreuses institutions et sociétés d'expérimenter avec satisfaction ces systèmes de votes, notamment lors d'assemblées générales ;
- que le passage à un système de vote digital permettrait un gain de temps substantiel pour notre Grand Conseil ;
- que nous pouvons saisir l'opportunité de la nouvelle salle du Grand Conseil pour adopter de nouveaux fonctionnements,

invite le Bureau et le Secrétariat général du Grand Conseil

- à étudier toutes les possibilités de remplacer le système actuel d'élection par un système digital tout en assurant la possibilité d'un vote secret par les député-e-s et le contrôle des résultats par les scrutateurs ;
- à rendre compte de ces solutions dans un rapport au Grand Conseil ;
- à proposer une modification de la LRGC pour adopter le vote digital.

Date de dépôt : 4 janvier 2021

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

« Il faut être absolument moderne », écrivait Rimbaud² tout en se moquant du culte de la modernité, et de ce qui veut s'imposer irrésistiblement et tragiquement. C'est un peu l'impression que nous avons à la lecture de cette résolution : une sorte d'inutilité qui s'imposerait au seul motif qu'il faut être absolument moderne !

Les motionnaires partent d'un constat : celui du temps perdu à l'élection annuelle du Bureau du Grand Conseil. Gagner du temps afin d'améliorer le fonctionnement du Grand Conseil (qui du point de vue technique fonctionne plutôt bien) est l'unique motif de cette résolution. Or toutes les auditions ont montré qu'il n'y aurait **pas de gain de temps** : les consoles de vote sur les pupitres des députés ne permettent pas d'inscrire un nom et ce serait *via* l'ordinateur personnel qu'il faudrait passer. Or, pour assurer le secret du vote des élections ainsi que la rapidité du dépouillement, il faudrait créer un programme identique pour tous. Donc, tous les députés devraient avoir leur ordinateur ouvert devant eux (pas une tablette ni un smartphone) en état de marche, c'est-à-dire sans panne éventuelle. Une seule défaillance technique et voilà que le vote serait annulé ; un bug dans une seule machine et on entendrait hurler dans tout l'hémicycle : « ça ne marche pas, ce truc ! ». Il faudrait alors avoir recours à l'urne, aux huissiers, au bulletin de papier, au dépouillement... Mais de temps gagné, il n'y en aura pas !

Sans être le moment essentiel du parlement, l'élection du président et de son Bureau reste un rite. Comme dans tout rite d'élection, il y a l'écriture manuelle d'un ou plusieurs noms sur une feuille de papier, une urne qui circule de proche en proche, des temps creux, de l'émotion, des remerciements, un discours, des fleurs. Tout un petit rituel qui renoue avec une origine, la nôtre. Bref, quelque chose qui rompt un instant avec

² Rimbaud, *Une saison en enfer*

l'ordinaire geste qui consiste à appuyer mécaniquement sur un bouton électronique. Mais de gain de temps, il n'y en a pas.

Même si souvent le parlement apparaît comme une juxtaposition de partis politiques et de députés, nous sommes aussi une unité, et nous avons en commun le respect de la démocratie et de la constitution. A plus d'un titre, notre société pousse à l'isolement des citoyens. Durant l'année 2020, et à la faveur de la crise du Covid qui a isolé encore plus des individus confinés, nous constatons une chose omniprésente depuis trois décennies au moins : l'hyper-individualisme. Cela gangrène notre société occidentale qui ne sait plus trop où elle va. En effet, la fin d'un monde partagé en commun a constitué peu à peu un isolement collectif. Le fait de se sentir en déliaison par rapport à l'ordre commun a augmenté la recherche de liaisons, *via* les réseaux et internet, avec ceux qui partagent souvent les mêmes rancœurs, les mêmes désillusions. Or, une fois par an, se retrouver ensemble dans une même célébration de la démocratie grâce à ce rituel collectif a de quoi nous rappeler le partage commun. Qui sait ? Cela pourrait même nous servir ; mais nous faire gagner du temps, il n'en sera pas question.

Les commissaires se sont peu à peu rendu compte au fil des auditions que l'élection numérique que certains auraient souhaitée par cette résolution ne serait en rien un gain de temps. Qu'à cela ne tienne ! Ils ont imaginé des consoles plus élaborées, des pavés tactiles sur chaque pupitre de député, des machines à insérer dans les ports USB, toute une technologie coûteuse, compliquée et inutile. Il fallait urgemment revenir sur l'offre de la nouvelle salle du parlement ! Appelons à la barre l'entreprise mandatée ! Difficile cependant de se dédire de ce qui avait été décidé à ce propos en 2019 déjà.

Alors, ultime argument, notre Grand Conseil devait « aller de l'avant » et se « moderniser ». Foin de tout conservatisme frileux ! Nous sommes à Genève, que diable ! Fort bien, fort bien, mais dans quel but ? Peu importe la fin, donnez-nous les moyens ! Car il faut être absolument moderne !